

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 25 septembre 2025

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2025_069

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
14 + 5 pouvoirs

Date de publication : 26 septembre 2025

Le **25 septembre 2025** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 septembre 2025 dans les formes et délais prévus au **Code Général des Collectivités Territoriales**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme DELOT, Mme GRUET, Mme ROUSSEAU, Mme GROETZINGER, Mme ÉTIENNE, M. BILLET, Mme COUDERT, M. GORNEAU, M. SERRE, M. DELECOLLE, M. PERREIRA-GONCALVES.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. MAILLARD pouvoir à M. PARIGOT, Mme WILLEMS pouvoir à Mme SEUVRE, M. TIRARD pouvoir à Mme SCHWENTER, M. LEFEVRE pouvoir à Mme COUDERT, M. LECOMPTE pouvoir à Mme ETIENNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIOT, Mme BIOT FLORIMOND, M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI.

Mme ETIENNE et M. BILLET ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

GARANTIE D'UN EMPRUNT AU PROFIT DE MON LOGIS

-

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE ET DE 21 LOGEMENTS LOCATIFS SITUÉS RUE DU MARÉCHAL JUIN

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2 ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu la délibération n°2017-58 en date du 23 juin 2017 par laquelle le Conseil Municipal donne son accord de principe pour garantir les emprunts relatifs au projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie ;

Exposé des motifs :

Il s'agit pour la commune de se positionner quant à une demande de garantie d'emprunt au profit de la Société Anonyme « *MON LOGIS* ».

MON LOGIS procède à la construction d'une caserne de gendarmerie et de ses 21 logements locatifs sur la commune de Saint-Florentin – rue du Maréchal Juin.

Afin de pouvoir concrétiser sa demande d'emprunts à hauteur de 8.000.000€ auprès de la CDC – Banque des Territoires pour financer ce programme, MON LOGIS demande à la commune de Saint-Florentin de prendre une nouvelle décision de principe sur sa volonté d'apporter sa garantie sur cet emprunt.

Une note de présentation élaborée par MON LOGIS est annexée à la présente proposition.

Une réponse de la collectivité est attendue par MON LOGIS afin de finaliser le montage du financement de cette opération, et ainsi obtenir l'accord définitif du prêteur.

Contenu de la proposition

Considérant la note explicative du projet produite par MON LOGIS ;

Considérant l'intérêt communal du projet de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie et des logements associés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord de principe quant à l'octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 100% du montant total d'emprunts envisagés s'élevant à 8.000.000€.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 26 septembre 2025
Le Maire, Yves DELOT,

